

# NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## MAIRIE DE MESNIL SAINT PERE

### I. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune et en mairie.

### II. Le cadre général du budget

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le Conseil Municipal avant l'approbation du compte administratif. Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation prévue le 29 mars 2024.

Rappel : le budget primitif a été approuvé le 24 mars 2023 et il avait été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la commune ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du département, de l'État, de la région et de la communauté d'agglomération chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2023, Mesnil Saint Père compte 448 habitants, soit une baisse de 4 % par rapport à 2022.

L'année 2023 a connu une saison estivale quasi normale avec le retour de nombreux touristes dans notre commune.

La municipalité s'était fixée en objectifs sur le budget 2023, le lancement de la première phase de la rénovation de l'église Saint-André et le dévoiement des eaux pluviales de la Côte Morue.

### III. Les recettes et dépenses courantes

#### A. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les recettes d'un côté et toutes les dépenses de l'autre.

Les dépenses budgétaires communales sont regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances, etc.).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (service incendie, subventions aux associations, indemnités des élus, logiciels informatiques, etc.).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation, etc.).
5. Les charges exceptionnelles (diverses écritures comptables).
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

#### Pour notre commune :

##### **Recettes de fonctionnement :**

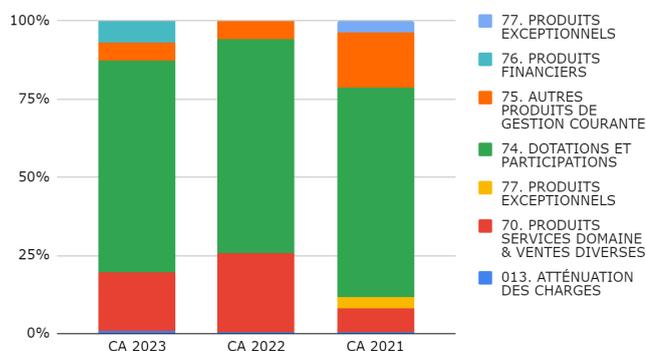
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et de la participation des habitants à certaines prestations proposées par la commune.

Les recettes de fonctionnement en 2023 ont représenté 506 919,97 €. Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat (chapitre "73" et "74" - 90%).

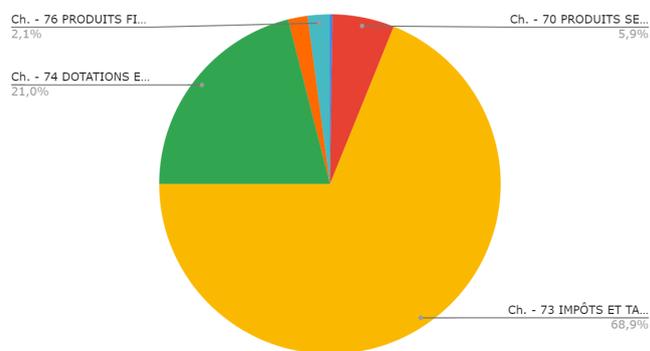
Sur la période étudiée, les recettes de fonctionnement augmentent (4,5%), passant ainsi de 485K € en 2022 à 506K € en 2023. Cela s'explique par un retour des touristes avec une taxe de séjour élevée et la perception de dividendes sur la vente de bois liés au groupement syndical de la forêt de la barse.

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2022	CA 2021
<b>Recettes</b>	<b>506 919</b>	<b>485 491</b>	<b>446 850</b>
Ch. - 013 ATTÉNUATION DES CHARGES	1 228	841	718
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0	789	0
Ch. - 70 PRODUITS SERVICES DOMAINE & VENTES DIVERSES	29 674	37 292	11 855
Ch. - 73 IMPÔTS ET TAXES	349 324	335 899	297 713
Ch. - 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	106 694	101 832	103 500
Ch. - 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 290	8 835	27 563
Ch. - 76 PRODUITS FINANCIERS	10 707	2	2
Ch. - 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	5 500

#### RECETTES FONCTIONNEMENT



#### Recettes de fonctionnement 2023



#### Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement en 2023 sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 395 519,05 € réalisés sur les 703 885 € inscrits au budget prévisionnel. Une augmentation de 3,15 % par rapport à l'année 2022.

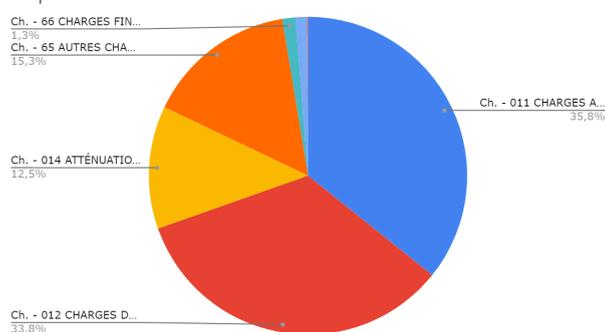
Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre "12" (34 %) et des dépenses courantes prévues au chapitre "011" (36 %).

Afin d'en mesurer la progression, il est apparu utile de faire apparaître en sus des résultats 2023 ceux des exercices précédents.

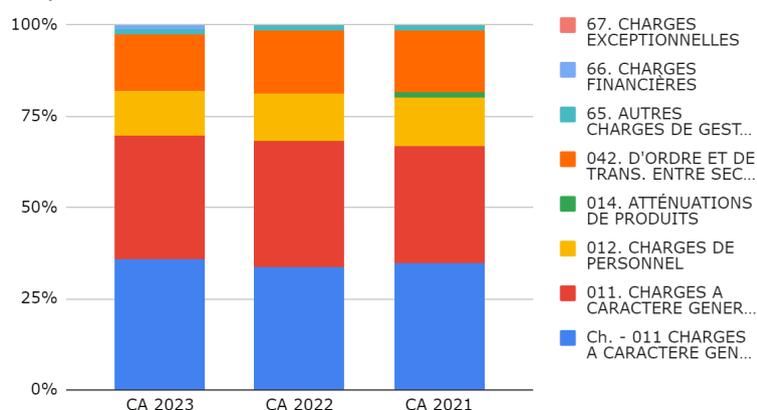
Le souci d'optimisation est permanent. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,15 % seulement malgré un contexte d'inflation, grâce à une gestion maîtrisée des dépenses.

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2022	CA 2021
Dépenses	395 519	382 048	381 954
Ch. - 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	141 436	129 080	132 231
Ch. - 012 CHARGES DE PERSONNEL	133 819	131 126	123 334
Ch. - 014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS <i>(FNGIR)</i>	49 433	49 866	50 000
Ch. - 042 OPE. D'ORDRE ET DE TRANS. ENTRE SECTION	0	0	5 500
Ch. - 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>(Incendie, pompiers, école, assainissement, Élus)</i>	60 541	66 768	65 108
Ch. - 66 CHARGES FINANCIÈRES <i>(Intérêts)</i>	5 273	5 207	5 782
Ch. - 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES <i>(reprise exercices antérieurs)</i>	4 605	0	0
Ch. - 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS <i>(15% des créances 2 ans)</i>	410	0	0

Dépenses fonctionnement 2023



Dépenses fonctionnement



## B. Résultat 2023

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	395 519	506 920	111 400
Report 2022	0	372 685	372 685
Cumul au 31/12/2023	395 519	879 605	484 086
<b>Résultat de la section fonctionnement au 31/12/2023</b>			<b>484 086</b>
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat + ou -
Résultats au 31/12/2023	150 057	183 232	33 175
Report 2022	-11 102	0	-11 102
Cumul au 31/12/2023	138 955	183 232	22 073
Restes à réaliser 2023	442 478	321 934	-127 656
<b>Résultat de la section d'investissement au 31/12/2023</b>			<b>-98 471</b>
<b>RÉSULTATS CUMULÉS 2023</b>	<b>581 433</b>	<b>505 166</b>	<b>385 615</b>

Il est important de souligner que la commune enregistre un résultat de 111 400 € (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) qui est un résultat très positif. L'objectif que la municipalité s'est fixé étant de 70 K€ chaque année.

## C. L'autofinancement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cette gestion efficiente permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

La CAF brute est un indicateur de performance ; elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre. La CAF doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La CAF brute dégagée sur chaque exercice permet de couvrir l'annuité de la dette.

L'autofinancement, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à 111 400 € pour le budget primitif 2024. L'autofinancement brut, en déduisant le remboursement des emprunts (capital), est de 91 634 €.

#### **IV. Le programme d'investissement**

Les recettes d'investissement atteignent 183 232 € sur les 788 401 € inscrits au budget. Elles sont constituées principalement d'un emprunt, de dotation et subventions.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 150 057 € sur les 788K € de dépenses inscrites au budget. La différence s'explique par le décalage des travaux de rénovation de l'église Saint-André qui ont démarré fin 2023 et n'ont pas encore été payés.

Les principales dépenses d'investissement 2023 correspondent à deux grands projets :

- Travaux de dévoiement des eaux pluviales (53K €) ;
- Installation vidéo-protection (28K €) ;
- Etudes & AMO église (40K €) ;
- Annuité des emprunts (20K €)
- Entretien SDDEA - solde 2021 - (8K €) ;
- Imprimante école - (1K €)

Généralement, les autres travaux d'investissements, petits achats et travaux divers sont estimés à 10K € par an.

#### **V. Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement**

Les remboursements d'emprunts existants sont de près de 19 765 € pour la partie capital par an et 5 273 € pour la partie intérêts annuels.

La commune a deux emprunts en cours, l'un pour les travaux de la Petite rue et l'autre pour l'achat de bois et forêts.

La commune a contracté un nouvel emprunt fin 2023 auprès d'Agence France Locale d'un montant de 150 000 € pour une durée de 15 ans à un taux de 3,85 %. Ce crédit servira au financement des travaux de rénovation de l'église.

EMPRUNTS	MONTANT INITIAL	TERME	ECHÉANCE	INTÉRÊTS	CAPITAL RESTANT DÛ
DEXIA CREDIT LOCAL	130 K€	14 ans 2026	9 340,07	2 865,10	53 K€
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE	200 K€	20 ans 2035	10 000	2 342,08	120 K€
AGENCE FRANCE LOCALE	150 K€	15 ans 2038	7 575,04	5 775	142 K€

L'encours des dettes sur la capacité d'autofinancement est de 2,99 ans en 2023 contre 1,77 an en 2022. Un résultat inférieur à 3 ans est considéré comme un endettement faible. L'augmentation entre 2022 et 2023 s'explique par le crédit de 150K€ contracté fin 2023 pour financer les travaux de rénovation de l'église.

## VI. Niveau des taux d'imposition

Les taux des taxes à Mesnil Saint Père n'ont pas été augmentés. Ils sont aux taux ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,88 %

En 2023, les impôts directs locaux ont représenté un montant de 152 942 € en recettes de fonctionnement.

73111 Impôts directs locaux	152 942,00
73123 Taxe com additionnelle droits mutation ou publicité foncière	16 426,21
73132 Taxe sur les pylones électriques	19 600,00
73172 Taxe de séjour	76 075,70

## VII. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La collectivité compte 4 agents au 31 décembre 2023. En 2023, il y a eu le départ de deux agents (un agent administratif en février 2023 et un agent technique en septembre 2023). Les charges de personnel s'élèvent à 133K € pour l'année (salaires et charges sociales).

Fonction	Temps de travail
Agent technique	35h / semaine
Adjoint technique	12h / semaine
Agent administratif en charge de la poste	13h / semaine

Agent technique emploi vacant au 31/12/2023	24h / semaine
Agent administratif	35h / semaine